

Deplacement d'urne funéraire

Par tref54_old

bonjour,
je me présente je m'appelle christophe et j'ai un petit problème
voilà, suite au décès de mon oncle. ma grand mère (propriétaire de la concession) et sa belle fille on decider de l'inhumer (urne) dans le caveau familiale. suite à un désaccord, ma tante voudrais l'enlever. ma question est la suivante : a t-elle le pouvoir de le déplacer sans l'accord de ma grand-mère.
merci d'avance.